



Mutuelle familiale obligatoire excluant mon compagnon

Par **marie**, le **13/03/2012** à **15:59**

Bonjour,
Mon employeur vient de changer notre mutuelle obligatoire, hors de ce fait mon compagnon n'est plus couvert pour les risques chirurgicaux.
En effet, nous ne remplissons pas les "nouvelles" conditions pour y avoir accès : un enfant en commun ou un pacs ou déclaration d'impot à la meme adresse depuis au moins deux....
Je trouve que c'est de la discrimination, avant il était couvert.
Pouvez-vous me dire quels sont mes droits ?
L'employeur a-t-il le droit de changer les prises en charges de cette façon ?

Par **pat76**, le **13/03/2012** à **16:19**

Bonjour
Vous avez des délégués du personnel dans l'entreprise?
De quelle convention collective dépendez-vous?

Par **Lolou1**, le **28/06/2012** à **10:34**

S'il n'y a pas de solution je vous conseille de prendre une complémentaire santé efficace et à la fois pas chère pour votre compagnon.
C'est ce que mon zhom a fait pour moi , d'ailleurs on paye 21 euro , on l'a trouvée en faisant un comparatif mutuelles en ligne sur www.mutuelles-comparateur.fr/. à vous de comparer les rapports tarifs/remboursements.